



Nous sommes là pour vous aider



## Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2016-2017

Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation

### Notice d'information

#### ►► Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

#### ►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014,
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus 2014 à ne dépasser	14 831	18 253	21 675	25 097	28 520	31 943	35 365	38 787

Un simulateur accessible depuis [education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://education.gouv.fr/aides-financieres-college) vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

#### ►► Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur [education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://education.gouv.fr/aides-financieres-college).

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- votre avis d'imposition 2015 sur les revenus de 2014,
- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN),
- une procuration, si vous le souhaitez et si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le

représentant légal de l'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

**Vous remettez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.**

#### **Pour les élèves inscrits au CNED :**

Si votre enfant est inscrit au Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives :

- au centre du CNED, Institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège  
CNED Institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure - tél : 02.32.29.64.00
- au centre du CNED, Institut de Toulouse, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) CNED Institut de Toulouse, 3 allée Antonio Machado 31051 TOULOUSE Cedex 9 – Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège – tél : 05.61.02.05.01

#### **POUR EN SAVOIR PLUS**

- Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant  
ou consulter : [www.education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-college) et utiliser le simulateur de bourse en ligne



# Demander une bourse de collège

En ligne c'est tellement plus simple !

## Le collège de votre enfant innove et facilite vos démarches !



Entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 14 octobre 2016, vous pouvez demander une bourse de collège par internet en vous connectant à **SCOLARITÉ SERVICES**

## Les éléments indispensables à ma démarche



Mon avis d'impôt 2015 sur les revenus 2014 (si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de mes revenus en 2015, j'utilise mon avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015)



Mon identifiant et mot de passe **SCOLARITÉ SERVICES** transmis par le principal du collège



- Pas de dossier à récupérer et à renvoyer ni de documents à transmettre: je fais ma demande de bourse en ligne en 4 étapes



- Je fais une seule demande si j'ai plusieurs enfants scolarisés dans le même collège



- Je récupère en ligne mes informations fiscales nécessaires à la demande de bourse et je sais immédiatement si mon enfant a droit à une bourse
- Je connais le montant estimé de la bourse



- Le transfert de mes informations par les services fiscaux au collège est sécurisé



- Je reçois par mél un accusé d'enregistrement après avoir validé ma demande
- Le collège me contacte pour m'informer si ma demande est complète puis éventuellement confirmer l'attribution de la bourse



## France Connect

- Je peux me connecter à **SCOLARITÉ SERVICES** avec le bouton France Connect : mes informations fiscales s'afficheront automatiquement

## Le collège vous aide...



- pour faire votre demande
- pour vous connecter via France Connect



Contactez le secrétariat

[education.gouv.fr/aides-financieres-college](http://education.gouv.fr/aides-financieres-college)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Ce service en ligne a reçu l'agrément de la commission nationale informatique et libertés (CNIL)